

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du DOUBS (25)

Canton de BESANCON 3

Envoyé en préfecture le 23/09/2022

Reçu en préfecture le 23/09/2022

Affiché le

ID : 025-212501332-20220922-202254-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

COMMUNE DE CHATILLON LE DUC

Séance du 22 septembre 2022

**Nombre de conseillers**

- En exercice : 19
- Présents : 15
- Représentés : 4
- Absents :

La convocation du Conseil  
Municipal a été faite le : 14  
septembre 2022

Le Maire certifie que le  
compte-rendu de cette  
délibération a été affiché à la  
porte de la mairie le 23  
septembre 2022

Catherine BOTTERON



L'an deux mille vingt-deux, le 22 septembre 2022,

Le Conseil Municipal de Châtillon-le-Duc, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Catherine BOTTERON, Maire.

Mme Catherine BOTTERON a procédé à l'appel des conseillers municipaux.

Présents : Mmes Catherine BOTTERON, Agathe HENRIET, Séverine PUTOT, Laëtitia MOUCHET, Nicole GRANDFOND, Sylviane TRAVAGLINI, Stéphanie DULAC, Marie-Christine BERTRAND, Mrs Fabien PELLETIER, Daniel BARTHOD, Simon DUGAS, Dorian MAZIER, Philippe PRENEL, Christophe MAILLARDET, Jean-Pierre VALLAR

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Procurations : M. Renaud COLSON donne pouvoir à Mme Stéphanie DULAC, Mme Yasmina CATTIN donne pouvoir à Mme Catherine BOTTERON, Mme Annie POIGNAND donne pouvoir à M. Fabien PELLETIER, M. Pierre MONTRICHARD donne pouvoir à Mme Marie-Christine BERTRAND

Absents :

**- Délibération n° 2022-54 : vente de bois de chauffage**

Mme le Maire informe que les travaux de création de bassins d'orage sur le chemin de Roncevaux ont nécessité l'abattage d'arbres, dont certains étaient situés sur des parcelles en gestion communale.

Aussi, la commune dispose de 20 stères de bois coupés en morceaux d'1m – 1m20.

Au regard de la petite quantité de bois, Mme le Maire propose de vendre ce bois prioritairement aux habitants du quartier qui ont subis ces travaux pendant quelques semaines. Elle propose un prix de vente à 40€ le stère à venir chercher sur place et à débiter à ses frais.

Le périmètre des habitations concernées par cette offre est constitué de :

- Chemin de Roncevaux
- Chemin des Barbizets
- Le clos du Chaney
- Allée du Bois des Chaney
- Allée des Pins du Caucase

Ne prennent pas part au vote les élus qui ont leur domicile sur ce périmètre : Mme Agathe HENRIET, Sylviane TRAVAGLINI, Mrs Simon DUGAS et Christophe MAILLARDET

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le tarif de 30€ le stère de bois coupé en 1m -1m20, que l'acheteur devra venir chercher et débiter à ses frais
- **DIT** que la vente sera privilégiée aux habitants du périmètre cité ci-dessus

Votants : 15

Pour : 14

Contre :

Abstention : 1